

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

AMENDEMENT

N ° AS689

présenté par

M. Grelier, M. Door, M. Bazin, M. Masson, M. Bony, Mme Kuster, M. Abad, Mme Anthoine,
Mme Bazin-Malgras, Mme Levy et M. Marleix

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.